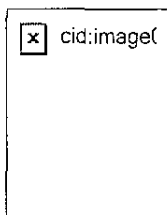
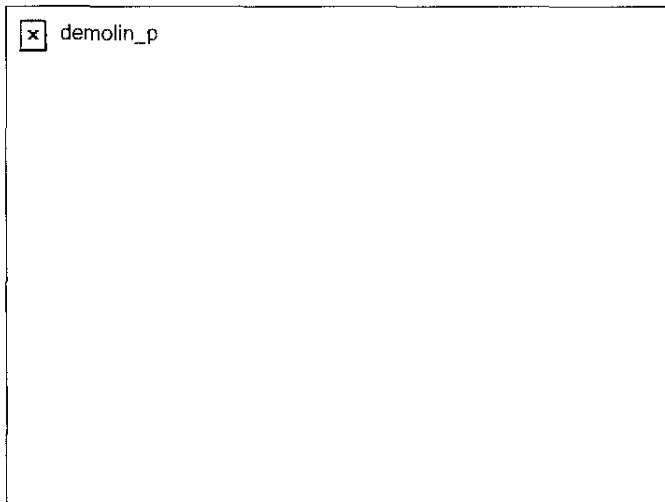
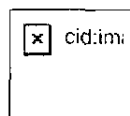


**De:** DEMOLIN Pierre  
**Envoyé:** vendredi 22 février 2013 8:20  
**À:** THEODORY Renaud; Collège  
**Cc:** BONNI Jean-François  
**Objet:** TR: question orale - suppression de VIVO  
Question orale.  
Réponse Monsieur PITANCE.



*N'imprimez ce mail que si cela s'avère nécessaire...*



---

**De :** malik ben achour [mailto:malikbenachour@hotmail.com]  
**Envoyé :** jeudi 21 février 2013 23:01  
**À :** DEMOLIN Pierre  
**Objet :** question orale - suppression de VIVO

Monsieur le Secrétaire,

Voici une question orale que je souhaite adresser au Collège lors de la séance du Conseil communal du 25 février prochain.

L'intention du Collège semble être de supprimer l'asbl VIVO. Je rappelle que cette asbl a pour vocation d'offrir aux investisseurs un point d'ancrage fort à Verviers. L'objectif de cet outil, sorte de guichet de première ligne, est d'accueillir les investisseurs dans des conditions professionnelles et d'assurer une prise en charge rapide mais aussi d'engager Verviers dans une dynamique pro-active à leur égard. En effet, il ne faut pas se contenter d'attendre qu'ils s'intéressent à notre ville mais les y intéresser. Vivo a donc vocation à être un outil majeur des autorités communales au service du développement économique. Entièrement dédié à cet objectif, Vivo dispose d'au moins deux atouts majeurs : valoriser une expertise en la rendant utile aux candidats investisseurs et offrir beaucoup de souplesse et de réactivité dans la gestion de ces relations.

Aujourd'hui la volonté du Collège est de se priver de cet outil en supprimant purement et

simplement l'asbl qui, créée en fin de mandature précédente, appelait une montée en puissance. Cette décision ressemble à un très mauvais signal alors que, compte tenu de la taille de notre ville, nous ne pouvons nous doter d'une ADL.

Les motivations de cette décision sont peu claires. Le seul argument avancé s'appuyant sur une volonté de rapatrier le service aux investisseurs au sein de l'administration. Pourriez-vous aller plus loin dans l'explication et nous dire quel sens vous donner à cette décision ? Le rapatriement offre-t-il plus ou moins d'efficacité à l'action ? Comment ne pas laisser croire que votre volonté est de *supprimer un outil simplement parce qu'il avait été mis en place par d'autres que vous ?*

Plus largement cette décision, associée à l'extrême faiblesse de la DPC sur cet enjeu, pose la *question du contenu que vous comptez donner à votre action en matière de développement économique ? Vous vous privez d'un outil. Comment comptez-vous agir ? Quel est votre stratégie pour activer de nouvelles relations avec de nouveaux investisseurs ?*

Merci pour vos réponses

Pour ne rien vous cacher, je n'ai pas le pouvoir de supprimer VIVO. Mais je vais être honnête avec nous, il n'est pas dans l'intention de la majorité de prévoir un budget pour une subvention. Dans ces conditions, je pense qu'il sera beaucoup plus sage de procéder à la dissolution et c'est ce que je proposerai au prochain CA.

Alors pour quelles raisons ?

Missions de VIVO :

- le développement économique de la ville de Verviers
- la stimulation commerciale de son centre-ville
- la mise en place d'un climat d'investissement concurrentiel
- l'adoption de mesures de nature à accroître la compétitivité et la diversification de l'économie de Verviers ainsi que de travailler pour le maintien, la consolidation et le développement de l'investissement existant
- la mise en place d'une dynamique proactive à travers l'organisation de manifestations spécifiques, la participation à des salons nationaux et internationaux ou toute autre initiative utile à la satisfaction de ses objectifs
- en sa qualité de « guichet unique », l'association accueillera et accompagnera les porteurs de projets et les investisseurs dans le cadre de la réalisation de leurs investissements et les orientera vers des services et organismes spécifiques
- Elle stimulera et participera à la mise en place d'une stratégie de développement commercial permettant la constitution d'un mix commercial équilibré et attractif
- Elle a également pour but de développer l'image et la promotion de la ville de Verviers aux niveaux local, national et international, de promouvoir une communication de la Ville, d'organiser et de gérer des événements se rapportant à ses objectifs et mettra en place une stratégie de city marketing.

Aucune de ces missions qui ne puissent être assurées par la ville de Verviers. Peut-être avons-nous une vision différente de l'administration mais je suis certain qu'elle peut se montrer réactive, assertive et attractive envers des investisseurs. Ce que veut un investisseur, c'est du répondant, et du suivi, un accès facile et rapide aux informations. Voilà les raisons de notre choix.

Ce n'est en rien une diminution de la politique économique, que du contraire... Cette année, Monsieur, je vais développer une politique économique qui sera basée sur des outils et pas seulement sur l'intuition et les subsides.

Mais la ville de Verviers ne possède pas les outils économiques d'une ville de sa taille. Nous n'avons pas de réel plan de développement économique. Notre connaissance du commerce est lacunaire et évaluée seulement une fois par an. Que savons-nous de l'attractivité de notre ville et plus particulièrement de notre centre-ville ? Quel est l'impact des activités (braderie, brocante, patinoire) sur la fréquentation du centre ville ? Voici autant de questions pour lesquelles, la ville n'a pas de réponse à ce stade.

Alors oui, d'abord il faut objectiver. C'est à cela que je vais m'attacher cette année.

Ensuite positionner.

Une fois les outils en place, nous pourrions efficacement vendre notre ville. Verviers souffre d'un déficit de positionnement, il est urgent de le définir et nous y travaillons en ce moment.

Pour terminer, je ne vous cache pas que je suis assez amusé quand vous proclamez que je laisse croire que je veux supprimer un outil parce qu'il a été mis en place par un autre que moi.

Personnellement, je ne fais pas de politique avec des sentiments. Je suis le premier à saluer le travail du développement des zones d'activité « Couvalles » et « Abattoir-Zénith ». Nous avons continué

droit dans votre ligne, je le dis sans aucune gêne et il en sera peut-être de même pour d'autres dossiers.

Mais a contrario, je ne partage pas votre point de vue sur les structures à mettre en place.

L'enjeu du développement économique de Verviers est essentiel et nous le savons tous. Je pense que, dans ce domaine comme dans d'autres, la simplicité prévaut.

## **Intervention Ecolo au Conseil communal de Verviers séance du 25 février 2013**

### **Document à destination de la presse et du secrétaire communal**

#### Point 05.- POLICE ADMINISTRATIVE – Contrats forains – et Point 06 KERMESSES ET FETES FORAINES – calendrier 2013

Nous voterons contre ces deux points. Nous souhaitons qu'une réflexion globale sur la présence des fêtes foraines en centre-ville soit menée. Il apparait en effet que la foire est présente au centre-ville 4 fois/an. Cela nous parait excessif et nous semble avoir des conséquences négatives à la fois sur l'attractivité de cet événement et son impact sur l'image du centre-ville.

#### Point 13.- AFFAIRES ECONOMIQUES – Vivo ASBL – Mandature communale 2013-2018

L'Echevin peut-il nous en dire plus la sauvegarde et le fonctionnement de cette structure qu'il n'a pas manqué de critiquer quand il était sur les bancs de l'opposition ?

Par ailleurs, nous nous réjouissons de pouvoir disposer d'un représentant au CA de cette structure, grâce à la réforme du CDLD. Toutefois, pour l'AG, vous souhaitez maintenir une application stricte de la clé d'hondt, qui fait que l'administrateur Ecolo n'y serait pas représenté. Nous nous posons toujours la question, soulevée en section, de la légalité de cette répartition ? Et nous ne comprenons pas pourquoi vous vous en tenez strictement à l'application du décret, sans tenir compte de son esprit, ce qui donne lieu à des situations paradoxales comme celle-ci.

#### Point 15- 19- 24- 25- 36- 49

Nous allons nous abstenir sur l'ensemble de ces points en réitérant notre analyse du conseil Communal du mois dernier. L'application stricte de la clé d'Hondt fait qu'Ecolo ne dispose plus, avec le même nombre d'élus, d'aucun représentant au sein des AG (et CA). Si certaines structures ne rentrent pas dans le cadre de la réforme du CDLD, cette répartition va toutefois à l'encontre de *l'esprit* de cette réforme qui prévoit (*CDLD, arts. L1231-5, par. 2 ; L1234-2, par. 2 et 3 ; L1522-4, par. 1er et L1523-15, par. 3*) une représentation minimale de chaque groupe politique démocratique au sein des organismes paraloaux. Ce pluralisme minimal doit être garant de transparence et de rapportage vers les conseils communaux.

Nous souhaitons pouvoir disposer d'un siège au sein de ces instances. Nous vous proposons donc de modifier les statuts pour prévoir la présence du groupe de l'opposition non représenté au CA et à l'AG, au minimum avec voix consultative.

Cette proposition est entièrement dans l'esprit de la réforme du CDLD. Ne serait-elle pas également dans celui de cette majorité qui place les objectifs de transparence et de participation en premier lieu dans sa DPG ?

Point 30.- BUDGET COMMUNAL 2013 – Octroi d'un subside – Essor gym ASBL

Il existe une grande disparité dans l'occupation des locaux scolaires par diverses ASBL. Certaines bénéficient de la gratuité, d'autres pas. Il est grand temps de faire le point sur l'ensemble des occupations des locaux scolaires et de revoir le fonctionnement actuel. Il ne faut pas laisser ces octrois de subsides indirects à l'appréciation du Collège mais objectiver la situation, en concertation avec l'Echevin des sports, et définir dans un texte clair des conditions et tarifs d'utilisation qui soient les mêmes pour chaque ASBL dans une situation comparable.

En attendant ce texte qui mettra un terme à une situation qui n'a que trop duré, nous nous abstenons sur ces points.

Point 38.- PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2010-2012 - sollicitation d'un programme triennal transitoire auprès du SPW

Nous voterons oui sans problème à ce point mais nous trouvons qu'il serait opportun en ce début de mandature communale d'avoir un état d'avancement pour pouvoir faire le bilan de ce qui a déjà été réalisé au niveau de ce plan triennal 2010-2012.

Point 42.- BIENS COMMUNAUX - subside à l'ASBL «La Page»

Nous voterons oui à ce subside car l'ASBL «La Page» fait du très bon travail qui s'avère bien utile. Mais nous profitons de ce point pour vous demander, par souci de transparence, de faire chaque année un bilan de tous les subsides directs et indirects (prêt de matériel, mise à disposition de locaux communaux ou mise à disposition de personnel) versés à chaque ASBL. Nous souhaitons que, dans un souci d'équité, d'autres ASBL qui sont aussi dans la même situation que «La Page» et qui font aussi de l'excellent travail puissent être aidées de la même manière. Elles doivent également être informées de qui a droit à quoi et dans quelles conditions.

Point 43.- BIENS COMMUNAUX - dépôt d'une plaque signalétique

Nous estimons qu'il est très intéressant de mettre en avant l'histoire de notre ville dans ce cas-ci, le centième anniversaire de la première fête de Wallonie mais ne serait-ce pas l'occasion de «marquer le coup» d'une manière plus importante que la simple pose d'une plaque ? Des fêtes de Wallonie 2013 dans ce parc de l'Harmonie revalorisé ?

Point 51.- COMMUNICATION EXTERNE - Convention avec la «Quinzaine»

Nous voterons «contre» cette convention car nous estimons que l'argent public ne peut pas servir à faire la publicité de la seule majorité. Nous aurions voté «pour» s'il s'agissait d'y mettre des simples informations neutres de la Ville ou si vous l'aviez ouvert à l'opposition dans le cadre d'un débat démocratique contradictoire.

Point 52 A.- JEUNESSE - Campagne "Communes Jeunes Admis ? Construisons ensemble la Politique locale de la Jeunesse !" - Création éventuelle d'une Commission communale consultative de la jeunesse à Verviers -- Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO.

Monsieur l'Echevin de la jeunesse,

La campagne « *Communes Jeunes Admis ? Construisons ensemble la Politique Locale de la Jeunesse !* » a été lancée par la Fédération des Maisons de Jeunes, en partenariat avec la Confédération des Organisations de Jeunesse Indépendantes et Pluralistes (COJ), le Conseil de la Jeunesse, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, la Ligue des Familles et la Ligue des Droits de l'Homme. Elle a débuté avec l'envoi d'une brochure qui informe et sensibilise sur l'importance de mener une politique communale de jeunesse qui mise sur les jeunes.

Dans cette brochure, la FMJ invite chaque commune à s'engager dans des actions concrètes en faveur des jeunes de sa localité. En contrepartie, elle propose un accompagnement particulier pour mener à bien ces actions.

Cette campagne est articulée à une charte d'engagements réciproques, signée entre la FMJ, l'autorité communale compétente dans les matières *culture* et *jeunesse* et les Maisons de Jeunes.

La commune est un lieu central pour élaborer des politiques de jeunesse constructives et alternatives.

Il existe déjà, au plan communal, de nombreuses associations de jeunesse qui contribuent à construire une *citoyenneté active*, pour et par les jeunes : les Maisons de Jeunes, les Mouvements de Jeunesse, Infor-Jeunes, les Services d'Aide en Milieu Ouvert, d'autres rassemblements de jeunes plus informels, etc. Mais Verviers ne dispose pas d'un lieu où ces différents acteurs de la jeunesse et les autorités communales peuvent se rencontrer et se rassembler autour de politiques et de projets communs. Certaines communes disposent à ce sujet d'une Commission Communale Consultative de la jeunesse, ou d'un Conseil Consultatif des jeunes. Il nous semble important qu'une ville comme Verviers puisse se doter d'un tel outil commun entre pouvoirs publics locaux et associations de jeunes, pour faire avancer des projets qui partent des jeunes eux-mêmes, de leurs besoins, de leurs vécus, et qui misent sur leurs ressources propres. Une vraie politique de la jeunesse doit, en effet, commencer par la participation des jeunes eux-mêmes aux décisions qui les concernent. Dans ce cadre, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse et les différents groupes existants doivent être des partenaires incontournables à privilégier.

Deux questions :

1) Comment vous positionnez-vous par rapport à cette campagne de la FMJ ?



2) Quel est votre avis concernant la création d'une telle commission communale consultative de la jeunesse à Verviers ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Pauline Dumoulin  
Cheffe de groupe Ecolo

**Question orale de Robert Botterman à Jean-Marie Legros, Echevin des travaux**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur l'Echevin,  
Chers Collègues,

J'aimerais revenir avec vous sur la question des retards, du moins selon vos dires, des chantiers Cour Fischer et rue Spintay ainsi que leurs conséquences pour Verviers.

Vos collègues au sein de la majorité, Benoit Pitance et Marc Elsen, ainsi que vous même Monsieur l'Echevin avez récemment relaté dans la presse la probable future perte d'une partie des 8 millions d'euros de subsides obtenus par la Ville via les Fonds FEDER pour les travaux à réaliser en Spintay et Cour Fischer.

La raison invoquée pour justifier cette perte serait que les travaux ne devraient pas être terminés pour le 30 mai de cette année.

Je ne vous cache pas que ces propos m'étonnent.

D'abord, concernant ce que vous qualifiez de « retards », il est tout simplement faux d'appliquer ce terme au projet VERDI, celui-ci sera en effet finalisé en temps et en heure. S'il est vrai par contre que les travaux de la Cour Fischer devraient être terminés plus tard que la date prévue, ça n'est d'aucune manière dû à une mauvaise coordination des différents chantiers comme vous l'avez évoqué mais la conséquence d'une mauvaise gestion administrative de ce dossier par la Région wallonne.

Ensuite, à propos de la perte des subsides, je m'étonne de l'analyse qui est faite. En quoi la non-finalisation des travaux pour la date du 30 mai 2013 pourrait-elle provoquer la perte des subsides ? Je trouve cette analyse curieuse... pour ne pas dire originale...

En effet, une dépense est éligible si elle est effectivement payée par le bénéficiaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2015 et si elle est encourue pour la réalisation du projet approuvé.

Maintenez-vous vos propos dans la presse ou étaient-ils simplement le fruit d'une méconnaissance des ces questions ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Robert Botterman

**Conseil communal du 25 février 2013****Interpellation de M. R. BOTTERMAN****réponse*****Retards dans la réalisation du projet VERDI.***

Deux éléments de réponse :

1) Le processus administratif des projets FEDER est un processus long émaillé à chaque étape administrative du dossier d'un double contrôle à savoir d'une part le contrôle d'opportunité délivré par l'administration de tutelle et d'autre part le contrôle de la tutelle sur les marchés publics délivré par une autre administration.

La Ville n'a aucune emprise sur la rapidité avec laquelle les administrations wallonnes concernées délivrent leur accord. Pour rappel toute dépense supérieure à 15.000 Euros doit faire l'objet d'un accord préalable de la Région.

2) Dans ce projet VERDI, la Ville est en mesure d'attribuer divers marchés dans le cadre de l'exécution de la fiche projet VERDI. Toutefois en l'absence de budget communal voté – et a fortiori approuvé par la Tutelle – la Ville est théoriquement dans l'impossibilité de notifier ces marchés. En outre, l'attribution d'un marché fait également l'objet d'un accord des administrations wallonnes concernées.

Lors du dernier comité d'accompagnement, la Ville a interrogé le cabinet du ministre Furlan à ce sujet. Un courrier de la Ville est parti et pour lequel nous n'avons pas encore reçu de réponse.

C'est en ce sens que nous avons parlé de « retards » possibles.

***Perte des subsides***

L'arrêté ministériel précise que toute dépense – encourue pour la réalisation du projet – est réputée éligible si elle a été effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2015.

Toutefois, la règle de désengagement N+2 impose un rythme soutenu des dépenses des bénéficiaires. Le respect de cette règle fondamentale permet à la Région wallonne de justifier les montants qu'elle a obtenus de l'Europe dans le cadre de cette programmation 2007-2013. En 2011, grâce au respect de cette règle de désengagement, au niveau global (tous projets confondus) la Région était en avance de 350.000 Euros et en 2012, elle accusait une avance de l'ordre de 1,7 million d'euros.

Si en définitive, le solde devait être négatif, la Région wallonne s'exposerait à un remboursement des subsides et se retournerait alors vers les bénéficiaires en retard d'avancement de leur projet.

## Question orale de Muriel Targnion à Monsieur le Bourgmestre Marc Elsen

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Notre Ville a été le théâtre d'évènements tragiques. Un jeune père de famille de 27 ans a perdu la vie, 3 autres personnes ont été blessées.

Si Verviers a connu des moments de recueillement intenses qui ont débouché sur une mobilisation citoyenne importante, et je profite de l'occasion pour saluer l'initiative prise par les organisateurs de la marche contre la violence, deux semaines après le déroulement de ces évènements tragiques, il est l'heure de se poser des questions et de tirer des constats qui feront qu'un tel drame ne se reproduira plus à l'avenir dans notre Ville.

Tout d'abord, concernant l'aspect « sécuritaire », s'il est évident qu'il est difficile d'intervenir directement contre un tel déferlement de violence soudain, comment envisagez-vous de lutter à l'avenir contre ceux-ci ? Il est inquiétant de constater que des agressions de cette violence provoque une augmentation du sentiment d'insécurité chez les Verviétois.

Je constate, dans la DPG ainsi que dans vos déclarations dans la presse, que vous désirez renforcer la présence policière entre 18h et 22H. Envisagez-vous d'autres mesures car celles-ci me semblent un peu courtes ?

Ensuite, à propos de l'aspect « prévention », je pense qu'il y a un travail important en amont qui doit être réalisé en matière d'éducation. Quelle attitude allez-vous adopter pour améliorer la situation ?

Et enfin, je voudrais terminer mon intervention en dénonçant la déferlante raciste et xénophobe qui s'est abattue sur le web à propos de cet évènement. Si la marche en souvenir d'Ilias Fares a été un évènement rassemblant des Verviétois de toutes origines, ce qui est un signal extrêmement positif, un phénomène inverse s'est également déroulé, clairement identifié sur internet, et qui a eu pour objectif de stigmatiser une communauté. Je déplore que, malgré de telles circonstances, des amalgames racistes puissent encore être proférés. Je pense qu'il s'agit d'un signal supplémentaire que la situation est grave sur le sujet, témoignant d'un sentiment xénophobe assez largement répandu dans notre Ville qu'il convient de combattre.

Comme pour mes deux premières sous-questions, le PS voudrait savoir comment la majorité luttera contre ce fléau ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Muriel Targnion  
Chef de groupe PS

## Question orale de Muriel Tagnion à Monsieur le Bourgmestre Marc Elsen

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Je pense que tout le monde conviendra que s'il y a bien un terme qui peut symboliser l'ensemble de l'action de la majorité communale, c'est celui de « contradiction ».

Récemment encore, à propos de l'aide financière apportée par la Ville au RBC Verviers-Pepinster, nous avons constaté que Monsieur Breuwer claironnait dans la presse vouloir maintenir les 90.000 € de subsides au club alors que vous sembliez beaucoup moins généreux dans vos propos. Les négociations au Collège s'annoncent une fois de plus bien difficiles...

Concernant Citymall, et plus particulièrement la question du maintien ou non de la trémie, vous n'avez pas pu vous empêcher d'étaler une fois de plus des contradictions sur le sujet entre partenaires de la majorité.

En effet, en date du 8 février, Monsieur Breuwer annonçait fièrement dans la presse que la « trémie serait bien supprimée. Tout le monde semble désormais d'accord sur ce point. L'accès ne sera plus possible au centre-ville par cet endroit ».

Evidemment, comme il semble contre nature d'avoir une position commune entre partenaires de cette majorité sur un même sujet, Monsieur Pitance n'a pas pu s'empêcher de répondre à Monsieur Breuwer le lendemain en précisant que ces propos étaient prématurés et que, pour le CDH, l'accès au centre-ville par l'ouest restait une priorité.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre, ma question est assez simple : quelle est la position de la majorité communale sur le maintien ou non de la trémie ?

Nonobstant le fait que diverses échéances que vous aviez vous-même fixées pour résoudre cette question ont été allégrement dépassées, je trouve déplorable qu'une majorité ne puisse s'entendre sur un dossier aussi vital pour l'avenir de Verviers et des Verviétois. Une bonne fois pour toute, nous voulons savoir quelle est la position du Collège sur ce dossier.

Je vous remercie pour vos réponses.

Muriel Tagnion  
Chef de groupe PS